



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 16  
NOVEMBRE 2020**  
(en visioconférence)

L'Assemblée Générale a eu lieu ce lundi 16 novembre 2020, sur convocation adressée le 30 septembre 2020 aux Délégués Amorce, conformément à l'article 19 de nos statuts. L'Assemblée Générale se tient en visio-conférence, conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 complétée par le décret du 29 juillet 2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales durant l'état d'urgence sanitaire.

La première séance du vendredi 30 octobre 2020 n'ayant pas permis de réunir le quorum prévu aux statuts de l'association, la convocation du 30 septembre 2020, validée par le Conseil d'Administration, prévoyait, conformément aux statuts de l'association, un report automatique au 16 novembre 2020, cette fois-ci sans condition de quorum, avec un ordre du jour inchangé.

Cette séance a donc pour ordre du jour la modification des statuts de l'association. Non soumise à une obligation de quorum, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18h00 par Monsieur Gilles VINCENT, Président d'AMORCE, en présence de Lionel MITHIEUX, Secrétaire de l'association et membre du Bureau, et de Monsieur Nicolas GARNIER, Délégué Général.

Une présentation des nouveaux statuts est d'abord faite, et des explications sont données sur les modifications envisagées. Il est ensuite répondu aux quelques questions formulées par des administrateurs présents.

Plus personne ne demandant la parole, il est ensuite procédé au vote sur une plateforme électronique. Alain GONDELMANN et Jacques PALLAS ont été désignés comme scrutateurs, Serge NOCODIE comme assesseur. Le vote a donné les résultats suivants :

**Vote concernant la modification des statuts d'AMORCE :**

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : 119      Approuvé à l'unanimité

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée par le Président à 18h50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président  
Gilles VINCENT

Le Secrétaire  
Lionel MITHIEUX